



Interprofession des produits de la ruche

Comité des experts apicole du CNOPSAV

11 mars 2020



InterApi - interprofession des produits de la ruche



Association régie par la loi 1901

Créée en janvier 2018

Reconnue en avril 2019

Missions :

- Valoriser les **produits de la ruche** et les **métiers de l'apiculture**
- Organiser le **dialogue interprofessionnel** entre les acteurs de la filière
- Représenter et défendre les **intérêts de la filière apicole**,
Contribuer à la résolution des problèmes de production des produits de la ruche
Améliorer la qualité et la traçabilité des produits de la ruche
Améliorer la **connaissance**, la **transparence** et l'**information relatives aux marchés**
pour une **juste rémunération** de l'ensemble des maillons de la filière
Mise en œuvre d'**actions utiles à la défense des intérêts collectifs de la filière et entrant dans les missions des interprofessions** (droit européen et code rural)

Membres d'InterApi



COLLÈGE PRODUCTION

- *Syndicats apicoles : FFAP, SNA, SPMF, UNAF*
- *Sections apicoles des syndicats agricoles : Confédération Paysanne, Coordination Rurale, FNSEA*
- *ADA France*
- *Fédération des coopératives apicoles : FEDAPI*
- *GPGR (voix consultative)*



COLLÈGE COMMERCIALISATION

- *Matériel apicole : SNFGMA*
- *Conditionneurs : SFM*
- *GMS : FCD*

Les instances d'InterApi



Instances décisionnelles

Assemblée
générale

Conseil
d'administration

Décisions prises à l'unanimité des collèges :

- Pour le collège production à la majorité des 2/3 des voix présentes et représentées ;
- Pour le collège commercialisation à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Commissions

AFNOR

Budget

Communication

CV/CVE

Qualité
Traçabilité
Economie

**Sanitaire et
résolution des
problèmes de
production**

Comités de liaison

Organisations
de R&D

ITSAP/ADA

Associations de
consommateurs
et ONG

Plan de filière



- Etat des lieux de la filière
- Identification des enjeux

Sanitaire : Mise en place d'un plan d'actions et de prévention sanitaire. Permettre aux apiculteurs de pérenniser leurs exploitations

- Actions à réaliser d'ici 2024 pour répondre aux enjeux, réparties en 9 axes :
 - Valorisation du marché des productions apicoles françaises
 - **Prise en compte des attentes sociétales**
 - Structuration de l'amont et des relations contractuelles
 - Transformation de la gouvernance et du fonctionnement de la filière
 - **Recherche et développement**
 - Formation, installation et transmission
 - **Gestion sanitaire de la filière apicole**
 - **Gestion des risques**
 - Assurer la visibilité de la filière apicole, de ses produits et de ses métiers

Recherche et développement (Risques pesticides)



- Collaborer pour la mise au point de différentes techniques et méthodes supprimant les impacts des pesticides sur les colonies (y compris leur interaction avec des agents pathogènes)
- Soutenir la création d'outils de diffusion de l'information relative à ces différentes techniques et méthodes.
- S'investir pour un aboutissement rapide de la modification de l'arrêté « Abeille » engagée dans Ecophyto II+, sa mise en application était prévue pour le printemps 2020
- Soutenir la mise en place rapide de ring-tests internationaux inter-laboratoires pour la validation des nouvelles méthodes d'évaluation des préparations phytopharmaceutiques vis-à-vis du risque « Abeille », issues du Groupe de travail CEB/ Méthodes-Abeilles-Pesticides (DGAL)

Recherche et développement (Frelon asiatique)



- Valider des appâts sélectifs pour pièges (sucrés/protéinés)
- Valider des attractifs hormonaux (confusion sexuelle)
- Organiser une lutte collective par piégeage sélectif
- Soutenir l'obtention d'une AMM pour l'usage du SO₂ dans la destruction des nids de frelons asiatiques (et euthanasie des colonies d'abeilles)

Gestion sanitaire de la filière apicole



- S'appuyer sur les connaissances des apiculteurs en matière de gestion sanitaire apicole ;
- Orienter les OVS vers la mise en place de services pertinents pour les apiculteurs ;
- Participer à l'élaboration d'un plan de lutte national contre la varroase intégrant toutes les parties prenantes.

Gestion des risques



- Mettre en place des mesures de contrôle et de prévention sanitaire afin de limiter l'arrivée de nouvelles maladies, prédateurs, etc.
- Tirer des leçons de la gestion sanitaire d'*Aethina tumida* en Calabre afin de prévenir les risques en cas d'introduction (indemnisation par l'Etat)
- Etudier les possibilités d'indemnisation, notamment par le FMSE, des pertes liées à des aléas, non prises en charge par l'Etat
- Adapter le dispositif Calamités agricoles au secteur apicole

Actions de le feuille de route d'InterApi d'ici 2022



- Participer au financement d'un projet de lutte contre le varroa sur la mise à disposition d'un produit de même type que celui d'Aluen Cap
- Participer au financement du dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit qui permette l'utilisation de l'acide oxalique en fumigation
- Participer au financement d'un projet sur les effets des traitements flash et à diffusion lente afin d'en identifier les avantages et les inconvénients dans le but d'améliorer le conseil aux apiculteurs dans leurs stratégies de lutte sanitaire
- Participer au financement d'un projet sur l'identification des facteurs du développement du frelon asiatique afin de mieux organiser la lutte contre ce ravageur
- Participer au financement d'un projet visant à évaluer l'efficacité des techniques biomécaniques dans la lutte sanitaire et d'identifier des pistes d'amélioration
- Participer au financement d'un projet visant à évaluer l'efficacité des techniques de biocontrôle dans la lutte sanitaire et d'identifier des pistes d'amélioration
- Soutenir la modification de l'arrêté Abeille engagée dans Ecophyto II+
- Coordonner la co-construction d'un plan de lutte contre le varroa par toutes les parties prenante
- Financement d'un projet de R&D sur les cires ?

Coordonner la co-construction d'un plan de lutte contre le varroa par toutes les parties prenantes



- Constats partagés :
 - Les traitements contre le varroa utilisés par la majorité des apiculteurs sont de moins en moins efficaces pour garantir la bonne constitution de la population hivernale d'abeilles et un nombre de varroas résiduels limité, pour différentes raisons ;
 - Plusieurs points dans les pratiques actuelles de traitement posent question (diffusion lente, faible nombre de matières actives disponibles, etc.).
- => Il est nécessaire d'établir une stratégie nationale de lutte contre le varroa, allant au-delà de la réglementation

Proposition de stratégie à mettre en place

Les Objectifs



- Améliorer l'efficacité de la lutte contre la varroase dans un cadre national d'application volontaire en incluant tous les acteurs de la filière et en définissant leurs rôles
- Augmenter les moyens de lutte pour réduire les phénomènes de résistance
- Renforcer le réseau de formation, évaluer l'offre actuelle
- Réduire le coût de la lutte sanitaire
- Garantir la qualité sanitaire des produits de la ruche

Proposition de stratégie à mettre en place

La méthode



- Volet « apiculteur » :
 - Adhésion volontaire qui implique la mise en œuvre des pratiques recommandées en tenant compte des spécificités pédo-climatiques et régionales. Convention cadre d'engagement, type PSE avec une visite sanitaire. La lutte est coordonnée et collective avec alternance des matières actives tout en tenant compte des spécificités du BIO
- Volet « aides aux traitements » :
 - Adhésion pré-requise pour l'éligibilité d'un apiculteur aux aides sanitaires et au FMSE
- Volet « conseil » :
 - Coordination de l'offre de conseil
 - Financement pour que tous les apiculteurs et apicultrices aient accès au conseil

Proposition de stratégie à mettre en place

La méthode



- Volet « prévention et formation » :
 - Organisation de la diffusion de l'information existante, notamment auprès des nouveaux acquéreurs de ruche
 - Instauration de l'obligation, pour tout nouvel apiculteur, d'être formé aux questions sanitaires
 - Renforcement des formations théoriques et pratiques des CFPPA sur le varroa
 - Organisation de la mise en commun et de la valorisation des travaux effectués sur le varroa.
 - Réalisation d'un état des lieux des formations existantes sur le varroa

Proposition de stratégie à mettre en place

La méthode



- Volet « observatoire et pharmacovigilance » :
 - Mise en place d'un observatoire national varroa tel que décrit par ADA France et l'ITSAP
- Volet « R&D » :
 - Mise en place d'une AMM pour l'AO en fumigation
 - Actions de recherche à financer prioritairement :
 - Evaluation des incidences du mode de diffusion lente et des applications flash des traitements
 - Mise en place d'un test rapide et accessible pour connaître le statut de résistance des populations de varroas sur l'exploitation
 - Evaluation de l'efficacité de mesures biotechniques en saison

Le réseau d'acteurs



- Au niveau national :
 - DGAI
 - ANSES
 - FNOSAD
 - InterApi
 - ADA France
 - GDS France
 - OVVT
 - ITSAP
 - INRAE

- Au niveau régional et départemental :
 - Réseaux régionaux et départementaux déjà en place : GDSA – OSAD – OVS – GDS – ADA – vétérinaires

Les moyens d'action



- Diagnostiques précoces, modélisation, bulletin d'alerte
- Lutte médicamenteuse collective par alternance et volontaire
- Achats groupés et distribution
- Contrôle d'efficacité et suivi longitudinal
- Renouvellement des cires (traçabilité)
- Sélection génétique d'abeilles résistantes
- Aides économiques : départementales, régionales, du FMSE, de FranceAgrimer

- **Nombre de résistances** : mise en place d'une cartographie des résistances aux traitements par type de médicament et collecte nationale des résultats via un observatoire national
- **Taux de développement de la varroase** : mise en place d'un réseau d'alerte « suivi du développement de la varroase en saison apicole » et d'information
- **Nombre de mortalités hivernales** : statistiques relatives aux mortalités hivernales par département liées à varroa
- **Taux de participation des apiculteurs**



Merci pour votre attention

contact@interapi.fr – 01.87.76.05.25